



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-136

PUBLIÉ LE 5 MARS 2026

Sommaire

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /

75-2026-03-04-00007 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (Arrêté de délégation de signature AP-HP.Centre-Université Paris Cité n°2026-02) (12 pages)

Page 3

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé / Secrétariat de Direction

75-2026-02-27-00015 - Arrêté portant délégation de signature (Décision n° 35 du 12 février 2026) (7 pages)

Page 16

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2026-03-04-00010 - Décision portant délégation de signature - Pole Chorus (11 pages)

Page 24

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-03-05-00004 - Arrêté portant délégation de signature (Chorus formulaire) (2 pages)

Page 36

75-2026-03-05-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Anne Talon, administratrice de l'État, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris (3 pages)

Page 39

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2026-03-04-00007

Arrêté de délégation de signature pris au titre de
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique
(Arrêté de délégation de signature
AP-HP.Centre-Université Paris Cité n°2026-02)

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature AP-HP.Centre-Université Paris Cité n°2026-02

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Broca - La Collégiale, Cochin – Port-Royal, Corentin-Celton, l'hôpital européen Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard – Gabriel-Pallez,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP, Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

Article 1er

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Alban AMSELLI**, directeur adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.
- **Julie GRUNDLINGER**, secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

Jean-François AGULHON, directeur par intérim de l'hôpital Cochin - Port-Royal du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Cochin - Port-Royal, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Jean-François AGULHON**, directeur par intérim de l'hôpital Cochin-Port-Royal, délégation est donnée à :

- **Hélène FAUSSER**, directrice de l'Hôtel-Dieu ;
- **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines par intérim du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directeur des ressources humaines des hôpitaux Cochin-Port Royal et Hôtel-Dieu
- **Ghislain MORANGE**, directeur des soins des hôpitaux Cochin-Port Royal et Hôtel-Dieu.

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à :

Alban AMSELLI, directeur par intérim de l'hôpital Necker-Enfants malades du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Necker-Enfants malades, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Alban AMSELLI**, directeur par intérim de l'hôpital Necker-enfants malades, délégation est donnée à :

- **Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des affaires médicales de l'hôpital Necker-Enfants malades ;
- **Amélie CANTAT**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des ressources humaines de l'hôpital Necker-Enfants malades.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à :

Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de l'Hôpital européen Georges Pompidou – HEGP du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice de l'HEGP, délégation est donnée à :

- **Fabrice DION**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directeur des ressources humaines de l'HEGP ;
- **Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des affaires médicales de l'HEGP ;
- **Elisabeth RAINVILLE**, directrice des soins de l'Hôpital européen Georges-Pompidou ;
- **Nathalie SIEDLARZ**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la Directrice de l'Hôpital Européen Georges Pompidou.

Article 5

Délégation générale de signature est donnée à :

Hélène FAUSSER, directrice de l'Hôtel-Dieu du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôtel-Dieu, dans le champ d'attribution de Didier FRANDJI déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène FAUSSER**, directrice de l'Hôtel-Dieu, délégation est donnée à :

- **Jean-François AGULHON**, directeur par intérim de l'hôpital Cochin - Port-Royal du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité ;
- **Anne VERGEAU**, attachée d'administration hospitalière, responsable adjointe à la Directrice de l'Hôtel-Dieu.

Article 6

Délégation générale de signature est donnée à :

Emmanuel LAVOUÉ, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU AP-HP.Centre - Université Paris Cité, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard - Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Damien THIBAUT**, directeur délégué des hôpitaux Broca et La Collégiale à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.
- **Chloé LEBLOND**, directrice déléguée de l'hôpital Vaugirard - Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directrice de l'hôpital Vaugirard dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de **Emmanuel LAVOUÉ**, directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Damien THIBAUT**, directeur délégué des hôpitaux Broca et La Collégiale ;
- **Chloé LEBLOND**, directrice déléguée de l'hôpital Vaugirard-Gabriel-Pallez ;
- **Marie-Pierre SILVESTRE-TOUSSAINT** directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directrice des ressources humaines des hôpitaux Broca, La Collégiale, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez ;
- **David DAYLIES**, directeur des opérations des hôpitaux Broca, La Collégiale, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez,
- **Pascale TETAUUPU**, régisseur d'avances et de recettes des hôpitaux HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez.

à l'effet de signer les décisions relatives à l'admission et au séjour des patients et notamment celles relatives :

- à l'état civil,
- aux naissances,
- à la sortie des patients,

- ainsi qu'aux soins psychiatriques sans consentement, prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention

Article 7

Délégation de signature est donnée à :

- **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Anne-Cécile BARD**, directrice de la communication du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Nicolas CABERO-FLOREAN**, coordonnateur des soins du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Fabrice CIANNI**, directeur des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Aude CHABOISSIER-VICHERAT**, directrice de cabinet du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants de ses attributions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G, H et J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Florence NETZER**, directrice par intérim de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D, E, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines par intérim du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Amélie JEAN**, directrice des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de la direction des finances et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Youness IDRISSE**, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Delphine LUX**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Gabrielle RECAMIER**, directrice du mécénat et de la politique culturelle du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de **Florence NETZER**, directrice par intérim de la qualité de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Christophe FIGLAREK**, directeur de la qualité, gestion des risques, et relations des usagers adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour le GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, tous les actes

- ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Gilles DARGERER**, adjoint au Directeur en charge des droits des patients et des relations avec les usagers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières figurant aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé
 - **Patrick LITTAUER**, attaché d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières figurant aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé
 - **Firouzeh DESTRADE**, ingénieure hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Christine MARCHAL**, ingénieure hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Denis MATRAY**, ingénieur hospitalier, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Valérie LE CAMUS**, cadre supérieure de santé, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour le GHU APHP.Centre - Université Paris Cité, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes D, E, G, H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Cerise MAHUZIER**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour le GHU APHP Centre-Université Paris Cité, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Alma YVON**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de Cochin, Hôtel Dieu et Broca, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Malika LE FLOCH**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux de l'HEGP et Vaugirard, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Christine MAIGNAN**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour l'hôpital Cochin-Celton, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
 - **Juliette THOMAS**, chargée de mission, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les hôpitaux Cochin, Hôtel Dieu et Broca, pour les matières figurant au paragraphe H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 9

En cas d'empêchement de **Mehedi HENRY**, directeur des ressources humaines par intérim du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Amélie CANTAT**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Fabrice DION**, directeur des ressources humaines adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marie-Pierre SILVESTRE-TOUSSAINT**, directrice des ressources humaines adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Alexia BAUR**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Dalila DJEDIDI**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jennifer DUCLOVEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Julien DURAND-RENIER**, chargé de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clarisse SAUVAJOT**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sylvie NELSON**, coordinatrice sur le secteur Formation Continue du PNM pour le GHU AP-HP Centre Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Eve NETO**, adjointe au secteur formation du GHU AP-HP. Centre – Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Prisca DEBELLE**, responsable carrière-paie de Cochin-Port-Royal, Broca et Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Laurence LATASTE**, responsable carrière-paie de l'HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Hafida AMANI**, responsable carrière-paie de Necker, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 10

En cas d'empêchement d'**Amélie JEAN**, directrice des finances du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Dr Marion FAGES**, directrice des finances adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et cheffe de service du département d'information médicale du GHU, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Antoine LETIERS**, directeur des finances adjoint du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Guillem GONZALEZ-FONT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marie MELLERIO**, chargée de mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Christine QUIBON**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Olfa REZGUI**, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, G de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Corinne GARRIDO**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Pascale TETAUUPU**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Gloria BARREAU**, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Khadija EL BADRI**, adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Carole IOTTI**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Johann MONLOUIS**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Misa SPASOJEVIC**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Michel René VINCIGUERRA**, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Nadia WALPOLE**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 11

En cas d'empêchement de **Jean-François AGULHON**, directeur des affaires médicales du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité délégation est donnée à :

- **Marie AYOUB**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sophie MARAVAL**, directrice des affaires médicales adjointe du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Magalie LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Josette JUBERT**, adjointe des cadres hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clara HAUTELIN**, attachée d'administration hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Philippe VOISIN**, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Romuald BOUCHER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, E, F, G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de **Youness IDRISSE**, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Clara JEGARD**, directrice adjointe des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 – C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Amaury JACQUELOT**, responsable du Département Achat, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Mélanie ALTON**, coordinatrice logistique de l'hôpital Cochin – Port Royal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Betty LE SELLIN**, coordinatrice logistique de l'Hôpital Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Stéphane DE TOMASI**, coordinateur logistique de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sébastien HAMEL**, coordinateur logistique des sites Corentin Celton, Vaugirard et Broca, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées l'article 1 – C –

partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Stéphan LAUX**, responsable restauration Cochin, Hôtel Dieu et Necker à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Ferhat FERHANI**, responsable restauration Broca, Corentin Celton et Vaugirard, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour les matières énoncées l'article 1 – C – partie « En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales » relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de **Nicolas CABERO-FLOREAN**, coordonnateur général des soins du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité et directeur des soins de l'Hôpital européen Georges-Pompidou, délégation est donnée à :

- **Simone CASTIN**, directrice des soins de Corentin Celton, Vaugirard et Broca, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Virginie JUIN-LEONARD**, directrice des activités paramédicales de l'Hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Ghislain MORANGE**, directeur des soins des Hôpitaux Cochin - Port-Royal et Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Elisabeth RAINVILLE**, directrice des soins de l'HEGP, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Anne GUILLOU**, adjointe au coordonnateur général des soins pour le site de l'HEGP, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Francine OCCHIMINUTTI**, adjointe au directeur des soins des Hôpitaux Cochin - Port-Royal – Tarnier et l'Hôtel-Dieu, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes G, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de **Sandrine BRICAUD-DEWEZ**, directrice des investissements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Luc SAILLOUR**, directeur technique, maintenance et sécurité incendie, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Laurent MINET**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Yan AVISSE**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Hervé GUICHETEAU**, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de **Sébastien PONS**, directeur des équipements du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Kelly TAN**, directrice des équipements adjointe, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Michel BRETAGNE**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Eric DESCHAMPS**, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Solène GAC**, ingénieure biomédicale, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sarah PINEAU**, ingénieure biomédicale référente du site HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire ARCHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Agnès WOELFFEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de **Fabrice CIANNI**, directeur des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Jérôme GUERIN**, adjoint au Directeur des systèmes d'information du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Florence CHAMBERY**, responsable locale de la Direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Nabil EL HAOUARI**, responsable locale de la Direction des systèmes d'information et responsable par intérim de la convergence SI HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Jean-Marc MULET**, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et D de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Sylvie POUGEADE**, responsable locale de la Direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, G relevant de son domaine et de son périmètre, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de **Delphine LUX**, directrice de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Esphand MIKAILI**, directeur adjoint de la stratégie et de la recherche du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, et coordonnateur de la plateforme d'expertise maladies rares, à l'effet de signer pour tous les actes ressortissants de ses attributions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Véronique RICHARD**, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la directrice, chargée du projet médical, des autorisations et des conventions, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions, ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- **Chérif BENHAMMANI**, responsable administratif et financier de la cellule recherche et innovation (CERI) du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants de ses attributions en recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, G relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;

- **Pauline CAVALLINI**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Aurore HATTABI**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Clarisse HIERSO-DISSAUX**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Céline LE REST**, chargée de mission recherche, adjointe au responsable de la CERI, à l'effet de signer les ordres de mission, les bons de commande et les appels de fonds relatifs aux projets de recherche clinique, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C relevant de son domaine de compétence de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 18

En cas d'empêchement de **Anne-Cécile BARD**, directrice de la communication du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- **Valérie METRAL**, adjointe à la directrice de la communication GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Ugo CARRIER**, responsable de la communication des hôpitaux Broca, Coentint-Celton et Vaugirard – Gabriel-Pallez, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Marine ROUSSEAU**, responsable de la communication de l'hôpital Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Véronique LO CASTO**, responsable de la communication de l'HEGP, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé ;
- **Claire PATRELLE**, directrice de la communication de l'hôpital Cochin-Port-Royal, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 19

En application de l'article 15-3-4 du code de procédure pénale, issu de la loi n°2025-623 du 9 juillet 2025 visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé, et conformément à la note de la Direction générale de l'AP-HP n°D.2025-1067 du 28 octobre 2025 relative au dépôt de plainte par l'AP-HP à la place de l'agent victime, délégation est donnée à :

- **Laurent CORROYER**, responsable sécurité générale de l'hôpital Necker-Enfants Malades et du Samu de Paris
En cas d'empêchement de Laurent CORROYER, délégation est donnée à **Youssef OUALLI**, adjoint au responsable sécurité générale de l'hôpital Necker-Enfants Malades et du Samu de Paris
- **Roland SADOU**, responsable de la sécurité générale de l'hôpital Cochin-Port-Royal
En cas d'empêchement de Roland SADOU, délégation donnée à **Arnaud MORAND**, adjoint au responsable sécurité générale de l'hôpital Cochin-Port-Royal
- **Rosa CHARLES**, responsable de la sécurité générale de l'HEGP
- **Marco FERNANDES LIMA**, responsable de la sécurité générale de l'Hôtel-Dieu
- **Christophe ANTKOWIAK**, responsable de la sécurité générale des sites Broca - La Collégiale, Coentint-Celton et Vaugirard-Gabriel Pallez
En cas d'empêchement de Christophe ANTKOWIAK, délégation est donnée à
- **Olivier MAUBEY**, responsable sécurité des hôpitaux de Coentint Celton à Issy les Moulinaux et Vaugirard Gabriel Pallez ;
- **Michel MARION**, responsable sécurité des hôpitaux de Broca La Collégiale.

Cette délégation est exercée dans les conditions et limites définies par la note précitée pour procéder, au nom et pour le compte de l'employeur, au dépôt de plainte auprès des services de police ou de gendarmerie compétents, lorsque le professionnel est victime d'une infraction commise dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et que son consentement exprès a été recueilli.

Article 20

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde du GHU, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative GHU qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Broca - La Collégiale, Cochin – Port-Royal, Corentin-Celton, Georges-Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard-Gabriel Pallez en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative.

Les administrateurs de garde du GHU sont :

- Jean-François AGULHON, directeur par intérim de l'hôpital Cochin - Port-Royal
- Alban AMSELLI, directeur adjoint du GHU
- Aude BOILLEY RAYROLES, directrice d'hôpital
- Nicolas CABERO-FLOREAN, coordonnateur général des soins du GHU
- Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de l'HEGP
- Pascale FINKELSTEIN, directrice d'hôpital
- Hélène FAUSSER, directrice de l'Hôtel-Dieu
- Didier FRANDJI, directeur du GHU
- Julie GRUNDLINGER, secrétaire générale du GHU
- Emmanuel LAVOUÉ, directeur des Hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale
- Maya VILAYLECK, directrice d'hôpital

Article 21

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des Hôpitaux Cochin - Port-Royal, Hôtel-Dieu et Broca – La Collégiale en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : Hôpitaux COCHIN - BROCA/LA COLLEGIALE - HOTEL-DIEU :

- Jean-François AGULHON, directeur d'hôpital
- Christelle CHOÏ, directrice d'hôpital
- Fabrice CIANNI, ingénieur hospitalier
- Hélène FAUSSER, directrice d'hôpital
- Christophe FIGLAREK, directeur d'hôpital
- Mehedi HENRY, directeur d'hôpital
- Amélie JEAN, directrice d'hôpital
- Samia IBEGAZENE, directrice d'hôpital
- Youness IDRISSE, directeur d'hôpital
- Fabrice LANGUMIER, directeur d'hôpital
- Ghislain MORANGE, directeur des soins

Administrateurs de garde en second : Hôpitaux COCHIN - HOTEL-DIEU

- Claire ARCHIER, attachée d'administration Hospitalière
- Jean Michel BRETAGNE, ingénieur biomédical
- Gilles DARGERER, chargé de mission
- David DAYLIES, ingénieur hospitalier
- Audrey DESMONS, ingénieure en chef
- Dalila DJEDIDI, attachée d'administration Hospitalière
- Magalie LAMBERT, attachée d'administration Hospitalière
- Denis MATRAY, ingénieur hospitalier
- Sylvie POUGEADE, ingénieure hospitalier

Article 22

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES

- Marie AYOUB, directrice d'hôpital

- Florence BAGUET, directrice d'hôpital
- Laure BOQUET, directrice d'hôpital
- Guillaume HUART, directeur d'hôpital
- Sylvie JACQUIN, directrice des soins
- Delphine LUX, directrice d'hôpital
- Esphand-Yar MIKAILI-ZANGENEH, directeur d'hôpital
- Pascale ROCHER, directrice d'hôpital
- Vincent VAUCHEL, directeur d'hôpital
- Maya VILAYLECK, directrice d'hôpital
- Lara VINAUGER, directrice d'hôpital

Administrateurs de garde en second : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES

- Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière
- Sandra BELLARD, adjoint des cadres hospitaliers
- Sandrine BREARD, adjoint des cadres hospitaliers
- Solène GAC, ingénieure
- Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière
- Virginie JUIN-LEONARD, directrice des activités paramédicales
- Betty LE SELLIN, ingénieure
- Patrick LITTAUER, attaché d'administration hospitalière
- Christine ROUZEAU, attachée d'administration hospitalière
- Clarisse SAUVAJOT, attachée d'administration hospitalière

Article 23

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité, déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'HEGP, Corentin-Celton et Vaugirard, en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : HEGP - CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ

- Pauline BUTHIER, chargée de mission
- Simone CASTIN, directrice des soins
- Hélène COULONJOU, directrice d'hôpital
- Emmanuel DE BERNIERES, directeur d'hôpital
- Fabrice DION, directeur d'hôpital
- Sophie MARAVAL, directrice d'hôpital
- Elisabeth RAINVILLE, directrice des soins
- Damien THIBAULT, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial

Administrateurs de garde en second :

HEGP

- Per-Yann BALANANT, cadre supérieur de santé
- Nabil EL HAOUARI, ingénieur en chef
- Guillem GONZALEZ-FONT, attaché d'administration hospitalière
- Nathalie JULY, adjoint des cadres hospitaliers
- François LANDRAC, directeur d'hôpital
- Sarah PINEAU, ingénieure hospitalier
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière
- Agnès WOELFFEL, attachée d'administration hospitalière

CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ

- Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière
- Karine GAUDRY-VIDAL, cadre supérieur de santé
- Sébastien HAMEL, technicien hospitalier
- Chloé LEBLOND, directrice d'hôpital
- Clara JEGARD, directrice d'hôpital
- Sorya LANFRANCHI, directrice d'hôpital
- Emmanuel LAVOUÉ, directeur d'hôpital
- Christine MAIGNAN, adjoint des cadres hospitaliers
- Christine QUIBON, attachée d'administration hospitalière
- Marie-Pierre SILVESTRE-TOUSSAINT, directrice d'hôpital
- Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière.

Article 24

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et abroge le précédent.

Fait à Paris, le 4 mars 2026

SIGNE

Didier FRANDJI
Directeur du GHU AP-HP.Centre-Université Paris Cité

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2026-02-27-00015

Arrêté portant délégation de signature
(Décision n° 35 du 12 février 2026)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

A Paris le 12 février 2026

Arrêté portant délégation de signature

DECISION N° 35 du 12 février 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;

Vu le code pénitentiaire, notamment son article D 221-1 ;

Vu la loi n^o 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n^o 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu l'ordonnance n^o 58-696 du 6 août 1958 modifiée par la loi n^o 92-125 du 6 février 1992 relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n^o 66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire ;

Considérant la prise de fonction du chef d'établissement du centre pénitentiaire de Paris la Santé à compter du 1^{er} septembre 2025

Monsieur André VARIGNON chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Léa BERTINCOURT, directrice des services pénitentiaires, directrice des Ressources Humaines au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Audrey BILLARD, attachée d'administration principale, en charge du greffe au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur PERRIN Olivier, directeur des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Patrick COMTAT, attaché d'administration principale, responsable des services économiques et financiers et du suivi PPP au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Cloé GARCIA TIMEUS, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins

de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle GOMEZ, directrice des services pénitentiaires, directrice adjointe au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Cécile MAUVIEL, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Agathe BARBIE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Freda DAVILLE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur NEVEU Billy, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Amélie KOËGLER, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Stéphanie LEIBNITZ, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Badria NASSER, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Noémie VERDIERE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Laurent ANTOINE, chef de service pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Laurent BELAIR, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Thibault CAPELLE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jacques COUTOUILLAT, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 : Délégation permanente de signature est donnée à M. OUEDRAOGO-JABELY Joseph, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Monique HOARAU, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Loïc JOSEPH, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Pierre MENDY, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Nicolas PATEL, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Marc PECRON, capitaine pénitentiaire réserviste au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Fabrice RINALDO, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jonathan SCHRECK, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 27 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Bernard SLOSSE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Stéphane TRZEPAEZ, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Dominique VADELEUX, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie DARENCOURT, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 31 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Ingrid DURIMEL, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 32 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Mélanie FLORENT, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 33 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Géraldine GONTHIER, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 34 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Samira MADI épouse FANNIO, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 35 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie-Claude NEMORIN, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 36 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Christophe ANDRE, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 37 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Charles-Henry BEAUVAL, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 38 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Dominique CAMBRE, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 39 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Xavier DE-BOISROLIN, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 40 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Didier DE FAUP, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 41 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Maketa-Jacques DIAKOTA, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 42 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Rumane FRANCOIS, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 43 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jordan GARIME, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 44 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Emmanuel GOMIS, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 45 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Charles GORKA, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 46 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Mamert GUILLAUME, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 47 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Thierry HOAREAU, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 48 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Frédéric JEAN, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 49 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Charly LABUTHIE, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 50 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Mokrane MEHADI, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 51 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Christophe RICHER, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 52 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Patrice ROZAS, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 53 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Vincent SPORAKOWSKI, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 54 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Guillaume DEVILLERS Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 55 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Paris, le 27 février 2026
Le chef d'établissement
Signé,
M. André VARIGNON

Cour d'appel de Paris

75-2026-03-04-00010

Décision portant délégation de signature - Pole
Chorus



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 mars 2026

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-166 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi organique n°2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

Article 4 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

signé

signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique

Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
MARQUES SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
BONO	Romance	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
AZEMA	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
CRESSON	Bertrand	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire, adjoint en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué

LALMAS	Anaïs	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BODNAR	Lessia	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MATHIEU	Patrice	Attaché d'administration	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BEHR	Marie-Charlotte	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MORENO-MARTOS	Teresa	Contractuel A	Contrôleur de gestion / Data analyst	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué

PRETET	Laurie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
SABATHE	Sébastien	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire chargé de mission frais de justice	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BERTAGNA	Elise	Contractuelle A	Acheteur public	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué

Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOUTIN	Aline	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
EUSTACHE	Anaïs	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

GILLES	Séverine	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
FAGLA	Carmélie	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
ELATRE	Sévrine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
IMOUMENACENE	Kamelia	Faisant fonction de Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

ROUSSET	Samantha	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
DAVAL	Laurine	Greffière placée	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
AVRAM	Elena	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BENABI	Wassila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BERIGUETE CARBALLO	Florian	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
COESY	Aurélie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DEMARTHE	Martine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ELHOUARI	Céline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

ESSIANE	Wilfried	Contractuel B	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GREGOIRE	Olivier	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GRAINE	Catherine	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HADDAD	Sonia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HAMMAOUI	Akim	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
KABANGA	Françoise	Adjoint administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LE CANN	Carole	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LUMON	Priscilla	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MOULETTE	Daniella	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NEVE	Suzanne	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
POHIL	Mathilda	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

RAJAONARIVELO	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RENAUT	Nathalie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ROBERT	Laura	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RYDENG	Séverine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SAMBA	Nicaise	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SEDECIAS	Lydia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TANZE	Maximine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TRAN DU PHUOC	Jean-Philippe	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

Nb : *l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).*

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-05-00004

Arrêté portant délégation de signature (Chorus
formulaire)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

ARRETE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État
Directrice du pôle pilotage et ressources de la DRFiP 75

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice de l'État du grade transitoire et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 9 octobre 2023 ;

Vu la décision du 29 septembre 2023 nommant à compter du 9 octobre 2023 de Mme Anne TALON à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-10-05-007/75-2023-10-05-00003 du 05/10/2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Anne TALON ;

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévue par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus est donnée à :

Mesdames : CREUZET Emmanuelle, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
VILLAIN Valérie, Inspectrice des Finances Publiques

Messieurs : AYADI Rida, Inspecteur des Finances publiques
AGUADO Fabien, Inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent, Contrôleur principal des Finances publiques
FLAMIN Nicolas, Inspecteur Principal des Finances Publiques
ROUCAUTE Vincent, Contrôleur principal des Finances publiques

Article 2

La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 05/03/2026

La Directrice du pôle pilotage et ressources de la DRFiP 75,

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-05-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire de Mme
Anne Talon, administratrice de l'État, directrice
du pôle Pilotage et Ressources à la direction
régionale des Finances publiques de la région
d'Île-de-France et de Paris

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État
directrice du pôle Pilotage et ressources de la DRFiP 75

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020, portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 portant nomination de Mme Anne Talon, administratrice de l'État, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-10-05-0007/75-2023-10-05-003 du 05/10/2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnement secondaire de Mme Anne Talon, administratrice de l'État, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne TALON, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France en date du 05/10/2023 sera exercée par :

- M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, adjoint à la Directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n°318, n°348, n°362, n°723, n°741 et n°743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- M. Alexandre BONNEFONT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au chef de la division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Valérie BERREBI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stephanie LAROPPE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la Cellule AGIL-Ecoresponsabilité, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique, et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Alice AUBRY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division pilotage des gestions des sites, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique, se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Cellule Sécurité (bâtementaire, incendie), du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Pilotage des gestions de site et de la sécurité et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Budget-Marchés, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- Monsieur Nicolas FLAMIN, inspecteur principal des Finances Publiques, à la Division Budget-

Marchés, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.

M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, adjoint à la Directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

A Paris, le 05/03/2026

La Directrice du pôle pilotage et ressources de la DRFiP 75

signé

Anne TALON